Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260623-DEC22062026-DE

COMMUNE DE LANDEHEN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

DECISION DU MAIRE N° : DEC 22-06-2026 du 23 JUIN 2026

OBJET : 1.1 -MATÉRIEL – CHANGEMENT DU BALLON D'EAU CHAUDE DU LOCAL ENTRETIEN DE LA MAIRIE.

La Maire de la commune de LANDEHEN,

- Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération 2026-04-01-01 en date du 02 avril 2026 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,
- susvisé,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer le ballon d'eau chaude hors d'usage Du local entretien de la Mairie,

DECIDE de passer commande d'un ballon d'eau chaude auprès de la 'Maison Derrien' pour un montant H.T de 248.84 €.

Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 21351 de la section d'investissement.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire,

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)

Décision certifiée publiée le 25 juin 2026
Transmise en Préfecture le 25 juin 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)